



RAPPORT D'ACTIVITÉ

.....
2024



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	4
-------------------------------	---

RÉTROSPECTIVE 2024	5
---------------------------------	---

CONCESSION	6
-------------------------	---

> Les chiffres clés.....	6
> Évolution du temps de coupure entre 2018 et 2024.....	7
> Nombre de départs mal alimentés (DMA).....	7
> Nombre de clients mal alimentés sur la concession.....	8
> Le 1er programme pluriannuel d'investissement.....	9

LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	10
--	----

> Travaux sur le réseau public d'électricité.....	10
> Les raccordements individuels.....	10
> Les extensions de réseau FACÉ.....	10
> Les extensions de réseau.....	10
> Les lotissements.....	10
> Les renforcements du réseau.....	10
> La sécurisation.....	10
> Les enfouissements de réseaux.....	10
> Présentation du projet Kerangon.....	11

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	12
-------------------------------------	----

> La mobilité électrique.....	12
> La commune du Moule.....	16
> Bilan de l'ombrière photovoltaïque.....	17

AFFAIRES FINANCIÈRES	18
-----------------------------------	----

> Recettes de fonctionnement.....	18
> Dépenses de fonctionnement.....	18
> Recettes d'investissement.....	18
> Dépenses d'investissement.....	18

LES RESSOURCES HUMAINES	19
--------------------------------------	----

AFFAIRE JURIDIQUE	20
--------------------------------	----

CHIFFRES CLÉS	21
----------------------------	----

> Clientèle.....	21
> Chute de tension.....	21
> Branchements et travaux illicites.....	21
> Supports vétustes.....	21

LES ACTIONS DE COMMUNICATION	22
---	----



MOT DU PRÉSIDENT

Chers partenaires, Chers usagers,

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives pour le Sy.MEG, témoignant de notre engagement continu à améliorer la qualité du service public de distribution d'électricité en Guadeloupe.

Cette année riche de nos réalisations, de nos projets structurants et surtout des collaborations fructueuses renforcent notre mission au service des territoires et des citoyens.

Notre mission de contrôle de la concession avec EDF – Archipel Guadeloupe reste une priorité. Bien que les contrôles de 2022 et 2023 aient été reportés en raison des négociations liées au nouveau cahier des charges, nous veillons à ce que la qualité du service public soit optimisée, notamment en réduisant les temps de coupure et en améliorant la performance du réseau.

Notre engagement dans la transition énergétique se concrétise à travers le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous accompagnons les collectivités dans leur volonté d'offrir aux administrés les conditions d'une transition vers une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, le projet de Kérangon à Sainte-Anne illustre parfaitement notre détermination à agir pour les territoires. Au terme de six années d'action collective la première phase des travaux est achevée, apportant ainsi une solution pérenne et fiable à plus de 60 foyers. Ce projet, fruit d'une collaboration étroite avec les différentes municipalités et les habitants, est un exemple concret de l'engagement du Sy.MEG en faveur de l'équité territoriale et de l'accès à l'énergie pour tous.

Enfin nous avons activement participé à des événements clés tels que les Rendez-vous du BTP et les 3 Jours de l'Immobilier, où nous avons pu échanger sur les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches énergétiques. Ces moments d'échange et de partage sont essentiels pour construire des partenariats et répondre aux besoins des collectivités et des usagers.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres du comité syndical, nos partenaires institutionnels, les équipes du Sy.MEG ainsi que les usagers pour leur confiance et leur collaboration. Continuons à œuvrer ensemble pour un service public d'électricité de qualité, au cœur des enjeux énergétiques et territoriaux de la Guadeloupe.

Bien cordialement,

Daniel DULAC
Président du Sy.MEG



RÉTROSPECTIVE 2024



Présentation du nouveau cahier des charges :

Signature contrat de concession en février 2024.



Les rendez-vous du Sy.MEG

Les RDV du Sy.MEG en mairie offre l'opportunité aux usagers d'échanger avec un de nos agents et d'être accompagné dans leurs démarches de raccordement électrique.



Participation au 3 jours de l'immobilier : du 10 au 12 avril

Nous avons participé au **salon des 3 Jours de l'Immobilier** pour informer le public sur nos missions et les accompagner sur leurs projets en lien avec l'énergie et les réseaux électriques.



Électrification rurale

Le 06 novembre le Sy.MEG a fait la présentation d'un **chantier d'envergure pour une extension de réseaux pour 52 foyers à la Ville de Sainte-Anne** (chemin de Kerangon).



RDV du BTP

Nous avons participé au salon : **Les Rendez-Vous du BTP Guadeloupe** le 9 février au CWTC. Lors d'une table ronde aux côtés de la Région Guadeloupe et de Cap Excellence, pour échanger sur les partenariats et les enjeux de l'aménagement du territoire.

CONCESSION ⁽¹⁾

1. Contrôle

Le Sy.MEG doit, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur le département de la Guadeloupe, s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire EDF – Archipel Guadeloupe dans le cadre du contrat de concession signé pour une durée de 30 ans. À travers le contrôle de concession réalisé chaque année, le Sy.MEG a pour objectif de faire progresser la qualité du service public rendu aux usagers.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2024

Temps de coupure [Critère B] :
246 minutes

Consommation en 2024 :
1 490 GWh

Patrimoine :
739 212 K€

Taux de réponse
aux réclamations :
95%

Usagers :
[selon la base clientèle]
231 933



Les centrales, les producteurs, les postes source et le réseau HTB n'appartiennent pas à la concession.

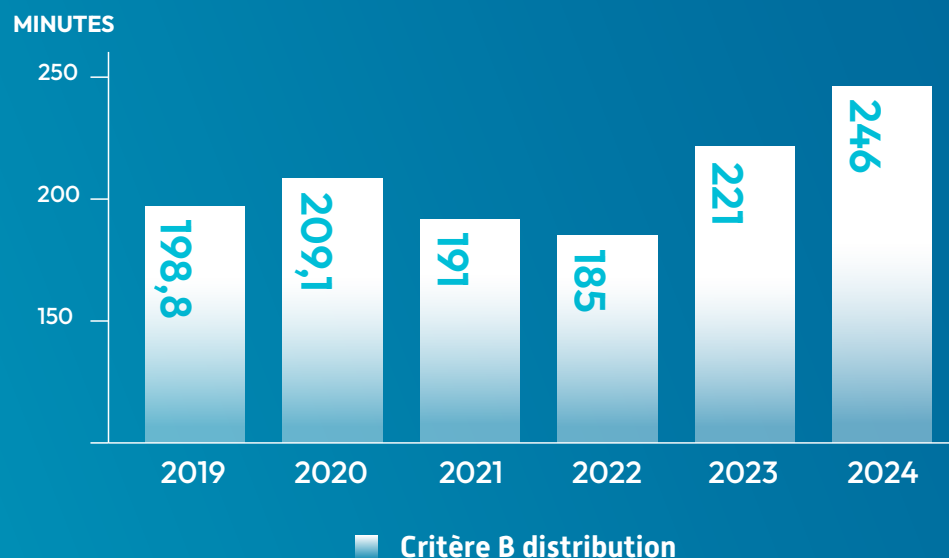
[1] Données issues du CRAC 2024

LE CONTRÔLE 2024 PORTERA SUR :

- 1 La performance du concessionnaire
- 2 Les suivis des indicateurs techniques et comptables
- 3 Focus sur la vétusté des supports HTA* et BT*

ÉVOLUTION DU TEMPS MOYEN DE COUPURE (CRITÈRE B) ENTRE 2019 ET 2024

Le critère B représente le temps moyen de coupure par client, toutes causes confondues. On constate une amélioration du temps de coupure de 2021 à 2022 et une augmentation depuis 2023. Toutefois, le Sy.MEG note que ce temps de coupure peut être encore réduit.



HTA : Haute tension A
BT : Basse tension

En 2024, le nombre de départs BT considérés comme mal alimentés par EDF, toutes zones confondues, est de 79. Toutefois, l'inventaire FACÉ, qui permet de confronter les données du concessionnaire (EDF) à celles de l'AODE (Sy.MEG), met en évidence un écart significatif : les données issues de cette confrontation laissent apparaître un total de 400 départs.

UN DMA

Un départ BT est en contrainte de tension (départ mal alimenté) lorsqu'il comporte au moins un usager pour lequel la tension sort de la plage de tension 230 volts +/- 10%..



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CMA (CLIENTS MAL ALIMENTÉS) BT SUR LA CONCESSION

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, le concessionnaire met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national. Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau.

L'évaluation qui est faite en conditions de forte consommation et dans un schéma normal d'exploitation, s'appuie sur un modèle de charge moyen par client qui s'affranchit de l'impact des fluctuations climatiques sur les appels de puissance, et qui apporte une homogénéité des résultats au niveau national.

En 2024, le nombre de clients considérés comme mal alimentés par EDF est de 3218. Toutefois, l'inventaire FACÉ, qui permet de confronter les données du concessionnaire (EDF) à celles de l'AODE (Sy.MEG), met en évidence un écart significatif : les données issues de cette confrontation laissent apparaître un total de 29 455 clients.

UN CMA

En Basse Tension, un Client est dit « Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise (+ 10% ou - 10%) par rapport à la tension nominale 230 volts.

CONCESSION

2. Les ambitions du SDI* pour les 30 ans à venir

- > Renforcer la résilience et la réactivité du réseau électrique face aux aléas climatique
- > Améliorer la qualité de la fourniture d'électricité
- > Moderniser le réseau électrique et préparer l'avenir

SDI : Schéma Directeur d'Investissement



LE 1ER PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) : 2024 - 2029

Le SDI se décline en 6 Programmes Pluriannuels d'Investissement [PPI] de 5 ans :

INVESTISSEMENTS À LA CHARGE D'EDF

ACTIONS	RÉALISATION AU 31/12/2024	QUANTITÉ TOTALE SUR LA DURÉE DU PPI
Enfouir le réseau HTA aérien sur ossature, à risque fort de vent (incidentogène + littoral)	2 km de réseau HTA	40 km de réseau HTA
Sécuriser les postes HTA/BT situés dans les zones à risque fort d'inondation & mouvements terrain	5 unités de postes ou tableaux insensibilisés	15 unités de postes ou tableaux insensibilisés
Renforcer l'automatisation des réseaux HTA aérien et mixte en antenne	3 ADA*/OMT* en cours	25 ADA*/OMT*
Renouveler le réseau HTA souterrain sur l'ossature « incidentogène » intégrant aussi la technologie CPI	12,4 km de réseau HTA	32 km de réseau HTA
Renforcer le réseau BT en zone rurale, mixtes et urbaines en contrainte CMA	1 poste CB en cours de création	Création de 3 départs BT et de 8 postes HT/BT
Améliorer le niveau de sécurisation des postes sources urbains par une restructuration du réseau HTA	3 km de réseau HTA	10 km de réseau HTA
Sécuriser le réseau BT aérien par le renouvellement des fils nus en zones urbaines et mixtes	-	1 km à Pointe-à-Pître et 1 km à Basse-Terre pour les zones mixtes

INVESTISSEMENTS À LA CHARGE DU SY.MEG

ACTIONS	RÉALISATION AU 31/12/2024	QUANTITÉ TOTALE SUR LA DURÉE DU PPI
Systématiser l'enfouissement des réseaux BT neufs en zone rurale	47,83 % nouvelles extensions sont enfouies	Systématisation de l'enfouissement des extensions de réseau de 36m à 50m
Enfouir les réseaux BT à risque climatique sur 15 communes rurales en zone littorale	2,3 km	25 km soit 100%
Renforcer le réseau BT en zone urbaines en contrainte CMA	18 opérations renforcements	80% des CMA des 3 communes identifiées
Sécuriser le réseau BT aérien par le renouvellement des fils nus en zones rurales	2,1 km soit 35,71 % du PPI1	6 km soit 100%

ADA : Automatisation de la distribution d'antennes / OMT : Ouvrage à manœuvre télécommandé

LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

7 693 567,43 €

d'investissement en 2024

Total des remises d'ouvrages : 179

LES DOSSIERS ÉTUDIÉS⁽¹⁾

Nombre de dossiers enregistrés :
340*

*avec les lotissements, dossiers
spécifiques et commerciaux => 399

Nombre de dossiers traités :
247

Montant global
(bons de commande engagés) :
720 283,78 €

Nombre de dossiers étudiés
n'ayant pas donné lieu à
l'élaboration du devis :
93

LES RACCORDEMENTS INDIVIDUELS⁽²⁾

Nombre de dossiers :
121

Montant global :
1,87 M€

LES EXTENSIONS DU RÉSEAU FACÉ⁽²⁾

Nombre de dossiers :
13

Montant global :
165 360,47 €

LES EXTENSIONS DU RÉSEAU⁽²⁾ LES LOTISSEMENTS

Nombre de dossiers :
21

Montant global :
2,6 M€

LES RENFORCEMENTS DU RÉSEAU⁽²⁾

Nombre de dossiers :
15

Montant global⁽²⁾ :
1,68 M€

LES ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAUX⁽²⁾

Nombre de dossiers :
4

Montant global⁽²⁾ :
1,11 M€

LA SÉCURISATION⁽²⁾

Nombre de dossiers :
5

Montant global⁽²⁾ :
183 702,94 €

CHANTIERS D'ENFOUISSEMENT :

> Chantiers achevés : 2

- SAINT-CLAUDE : 197 491,18€
- GRAND-BOURG : 177 026,63€

> Chantiers en cours : 10

- CAPESTERRE-BELLE-EAU : 472 397,22€
- POINTE-NOIRE : 231 743,81€
- BAILLIF : 279 255€
- DESHAIES : 140 565 €
- SAINTE-ANNE : 317 218,42 €
- SAINTE-ANNE 2 : 165 799 €
- LE MOULE : 438 944 €
- LAMENTIN : 564 706,90 €
- VIEUX-HABITANTS : 653 552,58 €
- ANSE-BERTRAND : 472 635,24 €

> Chantiers à venir : 3

- DESHAIES : 252 930,37€
- MORNE-À-L'EAU : 365 078,41€
- TERRE-DE-HAUT : 299 170€



[1] bon de commande engagé
[2] remise d'ouvrage

PRÉSENTATION DU PROJET KERANGON

Dans ce quartier isolé de Kerangon à Sainte-Anne, les habitants avaient recours à des solutions telles que les panneaux solaires pour bénéficier de l'électricité.

Toutefois, ces installations ne permettaient pas de fournir une alimentation électrique suffisante pour les besoins d'un foyer. Après six années de mobilisation et grâce au soutien du Sy.MEG ainsi que de la municipalité de Sainte-Anne, la première phase des travaux a enfin été lancée :

- l'installation d'un poste haute tension de 250 kva.
- Le chantier s'étend sur 1 300 mètres linéaires pour la pose de 2 600 mètres de câble HTA en souterrain.

Ce projet, financé par la commune de Sainte-Anne, représente un investissement total de **201 889,55 €**.

Aujourd'hui, les travaux sont achevés, et la mise en service du poste est imminente, apportant ainsi une stabilité et fiabilité du réseau électrique aux habitants de Kerangon.

La deuxième phase de l'opération prévoit d'alimenter en 3 tranches les **52 foyers concernés à partir du nouveau poste de transformation**. Ces travaux impliquent la pose de **3000 mètres linéaires de réseau aérien**. Le coût total de cette phase s'élève à **302 402,54 €**.

L'association « **DOUVAN DOUVAN POU KERANGON** » a réparti ce montant en 52 parts égales. Grâce aux fonds obtenus à ce jour, le Sy.MEG a pu débiter la réalisation de la première des trois tranches.

Les travaux sont en cours, et se poursuivent selon le calendrier prévu.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1. La mobilité électrique :

Depuis 2022, le Sy.MEG est responsable du développement des bornes de recharge pour voitures électriques et a fait le choix d'accompagner les communes volontaires de Guadeloupe dans leur déploiement.

Le Sy.MEG, en tant qu'organisme responsable de l'organisation de la distribution d'électricité a récupéré la compétence afin d'installer et d'entretenir les bornes dans les communes concernées.

Les ambitions du SDIRVE (Schéma directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)

Le Sy.MEG met en œuvre un programme ambitieux : installer en 2025 120 sites de recharge pour voitures électriques sur l'ensemble du territoire. Chaque site comprendra une borne, avec deux prises pour permettre à deux voitures de se recharger en même temps.

Pourquoi c'est important ?

Le fait que le Sy.MEG prenne en charge ce projet constitue un levier stratégique pour accompagner les collectivités dans leur transition énergétique. Cela permet de :

- ✓ **Faciliter l'accès à la recharge pour tous**
- ✓ **Améliorer l'attractivité des communes**
- ✓ **Participer à la transition vers un territoire plus durable et écoresponsable**



Les objectifs

Le Sy.MEG s'engage à répondre à la demande croissante des usagers de VE* et VHR* en installant des bornes de recharge accessibles sur tout le territoire. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux produits pétroliers.

D'ici 2030, l'objectif est de déployer 350 bornes sur 150 stations, dont 700 points de charge accessibles au public.

MAILLAGE OPTIMISÉ pour le déploiement des bornes de recharge

Le déploiement des bornes de recharge publiques par le Sy.MEG représente un enjeu crucial pour les communes, offrant de nombreux avantages en termes de mutualisation des coûts, des moyens, d'attractivité et de visibilité. L'ambition est de réaliser à terme un schéma directeur pour l'ensemble de la Guadeloupe.

Cela permettra d'avoir un maillage cohérent et adapté aux besoins réels du territoire, garantissant une interconnexion optimale et unique pour la population.

LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT :

Le programme prévoit un déploiement de **120 stations** de recharge jusqu'à décembre 2025.

Montant global :

3 millions d'€

Financement tripartite :

- CAS-FACE
- Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe
- Collectivités Territoriales



VE : Véhicules électriques
VHR : Véhicule hybrides rechargeables

Pour les communes concernées le Sy.MEG propose un accompagnement en six étapes :

1. Réception de la délibération de la commune, audit, signature d'une convention opérationnelle
2. Rencontre entre le chargé de projet du Sy.MEG et le référent en mairie pour identifier les zones d'implantation optimales
3. Validation des zones d'implantation par la mairie
4. Lancement des études et des travaux
5. Mise en service électriques des bornes
6. Gestion et maintenance des installations



LES COMMUNES AYANT TRANSFÉRÉ LEUR COMPÉTENCE :



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2. Éclairage public

Point sur la rénovation de l'éclairage public en 2024 au Moule :



Nombre total
d'armoires :

133



Nombre total
de luminaires :

4 584



Coût de
l'opération :

9M€

	Points lumineux	Armoires
Lot n°1 Bourg	1427	41
Lot n°2 Grand-Fonds	1320	31
Lot n°1 Zone Nord-Ouest	953	30
Lot n°1 Zone Est	916	31
	4616	133

Au cours de l'année 2024 le Sy.MEG a installé **133 modules** de télégestion dans les armoires de commande.

Ceux-ci permettent entre autres de :

- Collecter et analyser des données en temps réel (consommation, tension, courant, défauts, etc.).
- Surveiller les équipements connectés (armoires électriques, candélabres, capteurs, etc.).
- Alerter et notifier en cas d'anomalies (dysfonctionnements, coupures, surcharges).

Dans le cadre de l'opération, le réseau d'éclairage a nécessité le remplacement de 35 km de câble.

Durée des travaux :
1 an



Économie : 1596 Mwh/an soit 219k€ par an
(66% du budget éclairage public).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

3. Bilan de l'ombrière photovoltaïque

La centrale photovoltaïque sur le parking est devenue un élément familier de nos locaux. Il faut souligner l'apport non négligeable de l'ombrage qu'elle apporte pour les véhicules de nos occupants. La borne de recharge, est désormais un équipement utilisé quotidiennement.

Ces données s'articulent en 2 phases :

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les 30 468 kWh d'énergie décarbonée produite par notre centrale représente 23,49 TCO2 évités.

CONSOMMATION GLOBALE

L'autoconsommation moyenne de notre bâtiment est de **58%** en journée sur les heures travaillées soit une production d'énergie solaire de **30 468 kWh**.

IMPACT FINANCIER

L'économie réalisée par la production en énergie décarbonée nous permet de réaliser une économie de **6 947 €**. Soit **27%** sur la facture globale électricité.

Il est à souligner que la consommation de la borne de recharge des véhicules électrique est entièrement assurée par la production d'énergie renouvelable et sa consommation représente environ **8%** de la consommation totale.

Ainsi, les enseignements tirés de cette première année d'exploitation ouvrent des perspectives prometteuses pour renforcer la stabilité et la durabilité de l'installation à l'avenir.



AFFAIRES FINANCIÈRES

MONTANT DES RECETTES
2024 EN € :

56 955 263 €

Recettes cumulées (avec RAR*)

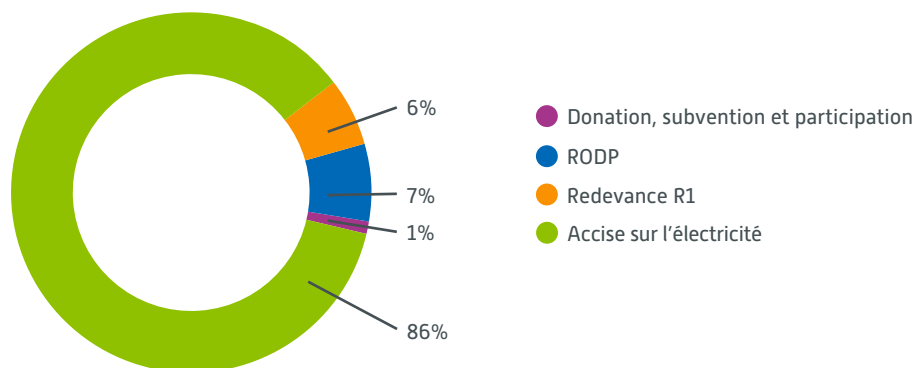
MONTANT DES DÉPENSES
2024 EN € :

56 783 345 €

Dépenses cumulées (avec RAR*)

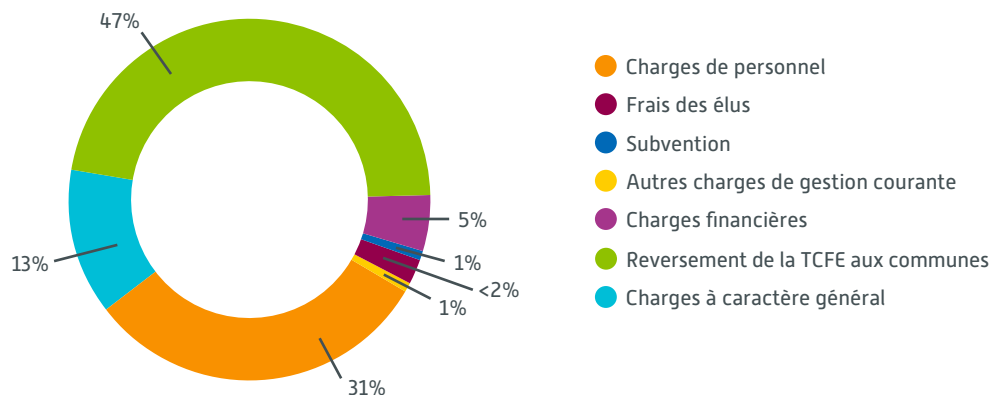
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

9 187 676.46 €



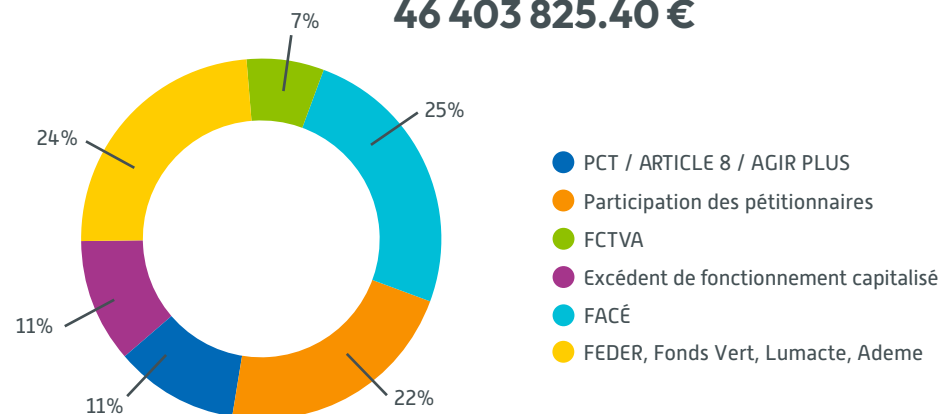
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

8 846 552.56 €



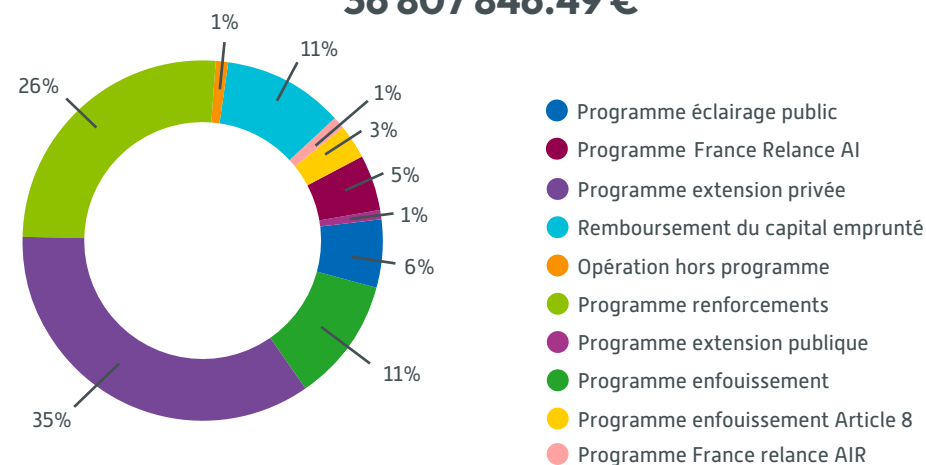
RECETTES D'INVESTISSEMENT

46 403 825.40 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

36 807 846.49 €



RAR : Reste à réaliser

LES RESSOURCES HUMAINES

34 agents dont :



20
femmes



14
hommes

28 titulaires
et 6 non titulaires

**10 catégories A, 13 catégories B
et 11 catégories C**

FORMATIONS en 2024

30 935 € ont été mandatés au titre de la formation

10 268 € ont été mandatés au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT

CONCOURS

1 préparation à l'épreuve d'admission au concours externe de technicien (ALLIANCE CONSEIL),

RÉUSSITES

1 admise au concours de technicien

1 admise au concours de technicien principal 2ème classe

ACTION SOCIALE

CNAS :

En 2024, le montant des prestations du CNAS s'élève à **6 012.95 €** pour une cotisation du Sy.MEG de **6 944.00 €**

COS Sy.MEG :

Le Sy.MEG a versé une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de **29 561.88 €**

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE :

Santé :

15 agents ont bénéficié de la participation mensuelle du Sy.MEG sur leur complémentaire santé labellisée.

Prévoyance :

17 agents ont bénéficié de la participation mensuelle du Sy.MEG sur leur prévoyance dans le cadre de la convention de participation souscrite par le CDG au contrat de groupe « PREVOYANCE ».



AFFAIRES JURIDIQUES

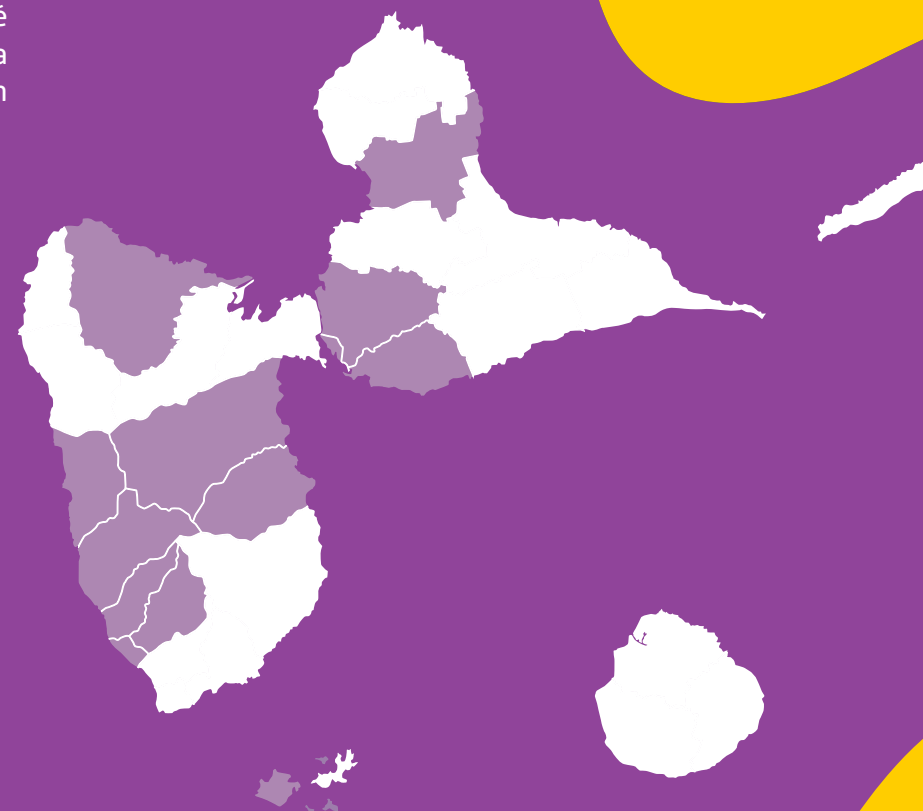
En 2024, le Sy.MEG a attribué un marché d'un montant maximal de 4,5 millions d'euros HT pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) dans les communes ayant transféré cette compétence. Ce marché couvre la fourniture, l'installation, l'exploitation, la maintenance, la gestion et la monétisation des bornes. Un appel d'offres a aussi été lancé pour la communication autour de ce déploiement.

Aujourd'hui, les communes ont la possibilité de transférer leur compétence au Sy.MEG, leur permettant ainsi de contribuer à l'élaboration d'un plan global pour organiser le déploiement des bornes de recharge sur le territoire.

Les communes ayant transféré leur compétence IRVE depuis 2022 :

Baie-Mahault
Gourbeyre
Le Moule
Port-Louis
Terre-de-Haut
Capesterre B/E
Lamentin
Vieux-Fort
Pointe-Noire
Trois-Rivières

Anse-Bertrand
Saint-François
Sainte-Anne
Désirade
Deshaies
Morne-À-l'Eau
Grand-Bourg
Saint-Louis
Capesterre de Marie-Galante



TOTAL : 19 COMMUNES
transféré leur compétence au Sy.MEG
entre 2022 et 2025

CHIFFRES CLÉS

Au cours de l'année 2024, le comité syndical s'est réuni 2 fois et a adopté 39 délibérations.

Lors des réunions syndicales les délibérations ont été les suivantes :
l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2023, le Budget supplémentaire de l'exercice 2024 et l'Elaboration du schéma directeur des infrastructures SDIRVE.

 **1453**
appels traités

 **239 RDV**
dont 132 visites non planifiées

 **7 permanences mairie**
Terre-de-Bas / Moule [2] / Sainte-Rose / Vieux-Fort / Gourbeyre

Recensement des chutes de tension pour l'année 2024

Anse-Bertrand.....1
Lamentin.....1
Saint-François.....1



TOTAL : 3

Recensement des branchements et travaux illicites pour l'année 2024

Sainte-Rose.....1



TOTAL : 1

Recensement des supports vétustes pour l'année 2024

Lamentin.....1
Le gosier.....1
Le Moule.....1
Vieux-Habitants.....1



TOTAL : 4

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

RÉSEAUX SOCIAUX



Réel - Signature d'un accord de financement dit « Prêt Transition » avec l'AFD



Réel - EWAG travaux d'enfouissement à Lamentin



Réel - Interview "la minute métier" avec les agents du Sy.MEG

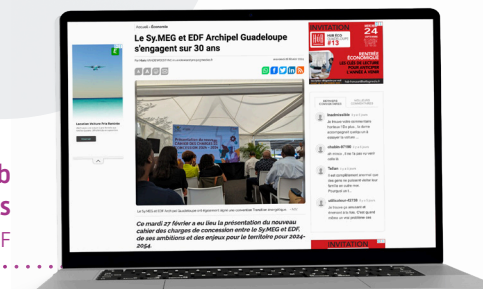
PRESSE GÉNÉRALE & PRESSE SPÉCIALISÉE



Article web France-Antilles
Travaux d'enfouissement en cours



Article web Guadeloupe la 1ère
Résultats 6 mois après l'installation des panneaux solaires



Article web France-Antilles
Présentation du cahier des charges Sy.MEG/EDF



JT 13H Guadeloupe la 1ère



Page Magazine KaruMag

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE 2023



ÉVÈNEMENTS

Stand
Les 3 jours
de l'immobilier &
de la construction



Stand
Les RDV du BTP
Guadeloupe

LES RDV DU SY.MEG

Rencontre en Mairie





Réalisation : CITRONMER



IMPASSE GUY CORNELY
ZAC DE HOUELBourg • 97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 81 38 22
administration@symeg.net • www.symeg.net